

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
des ALPES MARITIMES

AR Prefecture

006-210600052-20230412-D\_9\_2023-DE  
Reçu le 15/04/2023

DE LA COMMUNE D'ASCROS

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Affectés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

Date de la convocation

27/03/2023

Date d'affichage

24/04/2023

Objet de la Délibération

Délibération de principe.  
Passation de fonction entre le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain RAYBAUD et le 2<sup>ème</sup> Adjoint M. Alain SGARRONI. Inter changement des fonctions.

D\_9\_2023

L'an deux mille vingt-trois, et le douze avril,  
À 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Vincent GIOBERGIA.

**Présents** : CANTIELLO Raffaele avec procuration à HAMES Nicole, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

**Absents** : AUTHIÉ Eddie, Florian CHENET.

Mme Nicole HAMES nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y a une passation de fonctions pressentie entre le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain RAYBAUD et le 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Alain SGARRONI.

Monsieur Alain RAYBAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, exprime sa volonté de céder sa fonction au terme de ces trois ans de mandat.

Dans la mesure où M. Alain SGARRONI, actuellement 2<sup>ème</sup> Adjoint, est candidat pour occuper cette fonction.

Dans la mesure où le poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint est vacant, M. Alain RAYBAUD accepte d'occuper ce poste.

M. Alain RAYBAUD est actuellement Président temporaire du SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel qui est en cours de dissolution.

Les délégations actuelles respectives ne changeront pas et Monsieur Alain SGARRONI aura également une délégation de signature.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que ces informations seront transmises à Monsieur le Préfet des A-M afin qu'il indique à la Commune d'ASCROS, de manière réglementaire, toutes les actions qui doivent être menées respectivement par chacun des Adjoints pour interchanger ces fonctions.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la volonté de Monsieur Alain RAYBAUD, de céder sa fonction de 1<sup>er</sup> Adjoint au terme de ces 3 ans de mandat. M. Alain SGARRONI est pressenti pour occuper cette fonction. La transmission de ces décisions sera faite auprès de Monsieur le Préfet des A-M afin de connaître les modalités du processus de passations de fonctions et ainsi établir les documents officiels.

**DECIDE** de donner pleins pouvoirs à M. Le Maire pour faire avancer et aboutir le processus tel que mentionné ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA

